



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 14 OCTOBRE 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Brigitte PASSEBOSC

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Caroline MATRAT, Mme Carole DUBOIS, Mme Stéphanie RIGAUX.

Assistant également sans voix délibérative : M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT.

**SOUTIEN AUX ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SUIVI APPORTÉES PAR
L'ASSOCIATION LIANES COOPÉRATION EN LIEN AVEC LA MISE EN ŒUVRE
DES DISPOSITIFS DÉPARTEMENTAUX "PAS-DE-CALAIS, MOBILITÉ
EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE" ET "JUMELAGES INNOVANTS"**

(N°2024-401)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1115-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2022-316 du Conseil départemental en date du 26/09/2022 « Pacte des solidarités territoriales "Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais" » ;
Vu la délibération n°2022-11 du Conseil départemental en date du 24/01/2022 « L'ouverture au monde dans le Pas-de-Calais : 3 dispositifs départementaux » ;
Vu la délibération n°2023-125 de la Commission Permanente en date du 25/03/2023 « L'ouverture au monde du Pas-de-Calais : mobilité internationale des jeunes et jumelages » ;
Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 5^{ème} commission « Solidarité territoriale et partenariats » rendu lors de sa réunion en date du 30/09/2024 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer une subvention de 9 879,54 € à l'association Lianes Coopération, pour l'année 2024, en guise de soutien financier à ses actions d'accompagnement et de suivi en lien avec la mise en œuvre des dispositifs départementaux "Pas-de-Calais, mobilité européenne et internationale" et "jumelage innovants", selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec l'association Lianes Coopération, la convention correspondante précisant les modalités de versement et les conditions d'utilisation et de contrôle de cette subvention, dans les termes du projet joint en annexe 3 à la présente délibération.

Article 3 :

La dépense versée en application de l'article 1 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C05-043A06	65748//93043	Actions européennes et internationales	10 749,99	9 879,54

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 14 octobre 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

BILAN D'ACTIVITES

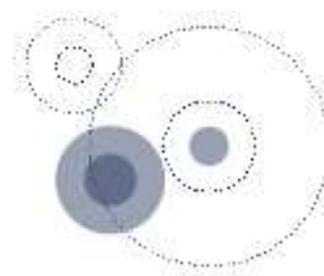
PAS DE CALAIS – 20 23



Sommaire

Table des matières

Rappel des engagements pris	3
Activité 1 : Réalisation de 30 accompagnements	4
Activité 2 : Réalisation de 2 temps d'accompagnement collectif	6
Dépôt de projet	6
Suivi et évaluation de projet	13
Activité 3 : Organisation de 2 journées de formation	16
Activité 4 : Réalisation d'un focus dans l'enquête régionale sur les ASI	17
Activité 5 : Participation aux réflexions du département	24
Activité 6 : Soutien à la dynamique territoriale par la valorisation des dispositifs	25
Conclusion	26



Rappel des engagements pris

Dans le cadre du conventionnement relatif au partenariat établi entre le Département du Pas-de-Calais et Lianes Coopération pour l'année 2023, il a été convenu d'un programme d'actions spécifiques visant à renforcer la politique départementale de soutien à la mobilité internationale des jeunes et à la solidarité internationale.

Ce programme d'actions proposait un accompagnement sur mesure à destination des porteurs de projets du Département du Pas-de-Calais, en complémentarité de l'accompagnement départemental, dans une dynamique de mise en réseau.

Plus spécifiquement, le programme d'actions était décliné en 6 parties :

- Réalisation de 30 accompagnements personnalisés auprès des acteurs du territoire, à l'émergence et au montage de projets de solidarité internationale, de mobilité internationale et de jumelage ;
- Réalisation de 2 temps d'accompagnements collectif liés à l'appel à projets « Pas-de-Calais, Coopération, Mobilité internationale » : le premier en amont du dépôt, le second pour accompagner à la rédaction du bilan des projets ;
- Organisation de 2 journées de formations « préparation au départ » pour les bénéficiaires de l'appel à projets 62CMI 2023 ;
- Réalisation d'un focus sur les associations du Pas-de-Calais dans le cadre d'une enquête régionale sur le fonctionnement et les difficultés rencontrées par les associations de solidarité internationale, permettant de conduire à une adaptation de l'appel à projet 62CMI en 2024 ;
- Participation aux réflexions menées dans le cadre d'une refonte des dispositifs de soutien aux projets de mobilité internationale, de solidarité internationale et de jumelage du Département du Pas-de-Calais ;
- Soutien à la dynamique territoriale par la valorisation des dispositifs 62CMI et Jumelages innovants et mise en réseau lors de différents évènements (festivals, réunions, marchés...)



Activité 1 : Réalisation de 30 accompagnements

Réalisation de 30 accompagnements personnalisés auprès des acteurs du territoire, à l'émergence et au montage de projets de solidarité internationale, de mobilité internationale et de jumelage.

Les accompagnements personnalisés se sont faits à la demande des porteurs de projets, soit après une rencontre directe, soit à la suite des recommandations de l'équipe du Département. Les porteurs de projets ont eu des retours adaptés spécifiquement à leur projet : conseils personnalisés, ressources documentaires, mises en relation avec des acteurs thématiques, identification de différentes sources de co-financements, proposition de participation aux ateliers ou groupes pays et thématiques correspondant à leur projet, etc.

Ces accompagnements permettent aux porteurs d'élaborer leur logique d'intervention, de travailler leur diagnostic initial, de définir un plan de financement, mais également les indicateurs de suivi et d'évaluation du projet. Les rencontres se font de manière régulière, en présentiel, en visio et par téléphone, et un contact mail constant est proposé afin que le porteur de projet puisse exposer ses difficultés, échanger avec les salariés du réseau sur les moyens à mettre en œuvre pour les surmonter et assurer un suivi effectif sur le court, moyen ou long-terme.

Au total ce sont via la mobilisation de 3 salariés :



De plus, on comptabilise à ce jour 18h de relecture et d'annotations des dossiers.

Enfin, on constate à la lecture du tableau ci-dessous que les accompagnements se sont faits via les **différents canaux** évoqués précédemment : **téléphone, mails, visio ou en présentiel**. Certains porteurs ont été rencontrés à plusieurs reprises, tandis que d'autres n'ont eu besoin que d'un échange, ayant une durée comprise entre **45 minutes et 2h**.

Tableau récapitulatif des accompagnements 2023

Nom de l'organisation	Type de projet	Type d'accompagnement	Nombre de session d'accompagnement	Nombre d'heures au total
Tantely Soa	Coopération internationale	Tél, mails, présentiel	4	5h
L'embarquée	Coopération internationale	Tél, mails, visio	3	3h30
Solidarité Cœur de Corneille	Coopération internationale	Tél, mails, présentiel	2	3h
Perles du Faso	Coopération internationale	Tél, mails, présentiel	2	2h30
Avotra France	Coopération internationale	Tél, mails	1	1h
Compagnie Hors de l'eau	Coopération internationale	Présentiel	1	1h30
Aidhum 62	Coopération internationale/mobilité	Présentiel	1	2h30
AHPA	Coopération internationale	Tél, mails, présentiel	3	4h30
Misola	Coopération internationale	Tél	2	2
Lycée Robespierre	Mobilité jeunesse	Tél, mails, visio	3	2h30
ACAM	Coopération internationale	Mails, présentiel	2	2h30
Campus agro-environnemental	Mobilité jeunesse	Tél, mails, visio, présentiel	5	5h
MALCO HDF	Mobilité jeunesse	Tél, mails, visio, présentiel	5	5h
Community	Mobilité jeunesse	Visio, mails	1	1h30
CS Jacques Brel	Mobilité jeunesse	Tél	1	1h
Mairie de Dourges	Mobilité jeunesse/jumelage	Tél, mails, présentiel	3	2h30
Comité de jumelage Brebières	Jumelage	Tél, mails	4	3h30

Activité 2 : Réalisation de 2 temps d'accompagnement collectif

Réalisation de 2 temps d'accompagnement collectif liés à l'appel à projet « Pas-de-Calais, Coopération, Mobilité internationale »

Dépôt de projet

Le 02 mars 2023, un après-midi d'accompagnement collectif à destination des porteurs de projets a été proposé, afin de préparer le dépôt des dossiers pour l'appel à projet « Coopération et Mobilité Internationale » porté par le Département et répondre aux interrogations et points de blocage des porteurs.

Cet accompagnement était divisé en 3 temps :

- Un premier permettant de revenir sur l'ensemble des critères de l'appel à projets et de promulguer des conseils et recommandations aux porteurs de projets ;
- Un second temps permettait de présenter la plateforme de dépôt e-Partenaire ainsi que le calendrier d'instruction ;
- Le dernier temps était consacré aux ateliers pratiques afin d'avancer sur les différents points de présentation du projet.

Cela représentait le déroulé suivant :

Horaires	Timing	Activité	Animation
13h30-13h35	5 min	Accueil des participants	Café, thé Feuille d'émargement
13h35-13h45	10 min	Ouverture par le Département : contexte de l'appel à projets et présentation du programme de l'après-midi	Binôme Département/Lianes
13h45-13h55	10 min	Temps d'interconnaissance : qui sont les porteurs de projets présents ?	Brise-glace (Lianes)
13h55-14h25	30 min	La solidarité internationale, de quoi parle-t-on, comment situer son projet de coopération internationale et de mobilité ? + Focus sur les Objectifs de Développement Durable	- Définitions - Retour sur l'appel à projets : les critères clés et points de vigilance.
14h25-14h40	15 min	Présentation de la plateforme E-Partenaire et du déroulé d'instruction	Les étapes de dépôt du projet : fonctionnement de la plateforme (Département)
14h40-14h45	5min	Temps de questions/réponses complémentaires	Binôme Département/Lianes
14h45-14h50	5min	Présentation des ateliers et prise de rdv Chaque porteur bénéficiera d'un temps d'accompagnement individuel et pourra avancer sur la rédaction de son projet à travers les différents ateliers proposés (3 au choix + 1 accompagnement perso)	Lianes 6 ateliers proposés dont un temps d'accompagnement personnalisé

Pause 10'			
15h00-17h00	30 min par atelier	Les étapes pour mener son projet à bien : identifier où j'en suis dans mon projet (calendrier)	Finitomètre
		Etablir son budget	- Comprendre la fiche budget du Département - Etablir et classer les dépenses /prévoir les ressources à l'équilibre
		Groupe d'interview mutuel (2 porteurs) A partir d'une fiche « interview » - 15 minutes dédiées par projet présenté : Une personne est le « porteur de projet » et va présenter son action. Les autres sont les « participants » et se chargent d'écouter et conseiller le porteur de projet.	- Présenter son projet pour évaluer sa clarté, sa cohérence, etc. - Exposition par l'enquêteur de points forts, points à renforcer, exemples de ressources, idées et conseils pour améliorer le projet
		Autodiagnostique	Fiche de suivi de Lianes Questionnaire pour s'auto-évaluer
		Objectifs de Développement Durable : quels sont ceux concernés par mon projet	Cubes ODD
		Rendez-vous d'accompagnement personnalisé (à partir de la fiche projet) 1. Projet mobilité 2. Projet SI	Temps de rdv d'accompagnement flash individuel
17h		Clôture de l'après-midi et remise des documents guide	

Ce déroulé a été discuté à 3 reprises avec l'équipe de la Mission Coopération européenne et internationale du pôle Partenariats et Ingénierie.

En outre, afin d'élaborer cette journée, il a été nécessaire de mobiliser 2 membres de l'équipe sur 2 journées. La partie bilan a quant à elle nécessité une demi-journée de travail.

Organisation

La gestion des inscriptions pour cette journée a été faite au niveau de Lianes Coopération via le site internet. Deux pages distinctes avaient été créés afin de comptabiliser les porteurs de projets de coopération et de mobilité internationale.

En parallèle de cette inscription en ligne, il était nécessaire pour les porteurs de faire parvenir en amont de la rencontre une fiche projet élaborée par le Département. Nous étions en copie de chacun de ces envois. Cette méthode comporte de notre point de vue des points positifs et négatifs que nous avons listés ci-dessous.

Points positifs	Points négatifs
Permet d'avoir une vision en amont du type de porteur de projet et de mieux adapter les contenus.	Blocage pour ceux qui ne sont pas encore prêts (pas en capacité de tout compléter, date butoir)

Afin d'enrichir ce type de temps, nous proposons les axes d'améliorations suivants :

- Précision qu'il est possible de participer au temps même sans fiche projet ou avec une partie restreinte complétée. La seule obligation étant d'avoir déjà une idée de projet ;
- Avoir un autre temps en amont pour ceux ayant besoin de faire murer leur idée de projet.



L’accompagnement réalisé :

Le programme a été dans sa globalité respecté mais nous avons dû adapter les activités au temps restant à la suite des retards d’arrivées des participants (30 minutes de décalage).

12 personnes s’étaient inscrites pour cette rencontre. Deux personnes ont été excusées pour cause de maladie et **3 personnes non inscrites** initialement se sont jointes au groupe.

Personnes excusées : Présidente de l’association Tantely Soa Madagascar, Présidente de l’association les Perles du Faso.

13 participants ont donc assisté à ce temps d’accompagnement collectif, représentant 8 structures. Parmi ces porteurs de projets :

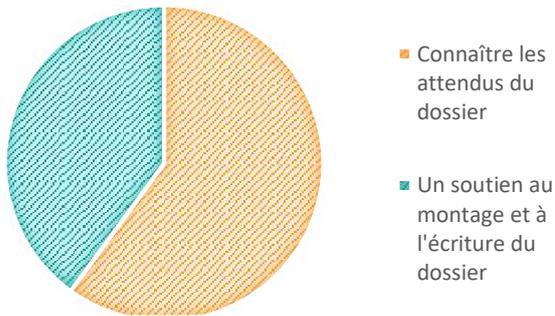
- 6 projets de mobilité internationale de jeunes
- 2 projets de coopération internationale

Nom de la structure	Ville	Type de projet	Nombre de participant(s)
Campus agro-environnemental 62	Tilloy-lès-Mofflaines	Mobilité	1
Association des amis de la section internationale Lycée Robespierre	Arras	Mobilité	1
Association Tantely Soa Madagascar	Arras	Coopération	1
MALCO HDF	Boulogne-sur-Mer	Mobilité	1
Association Maison d’Enfants Le Regain	Dohem	Mobilité	3
Mairie de Dourges	Dourges	Mobilité	2
Centre Jacques Brel	Outreau	Mobilité	2
Association Fafadané S.l	Boulogne-sur-Mer	Coopération	2

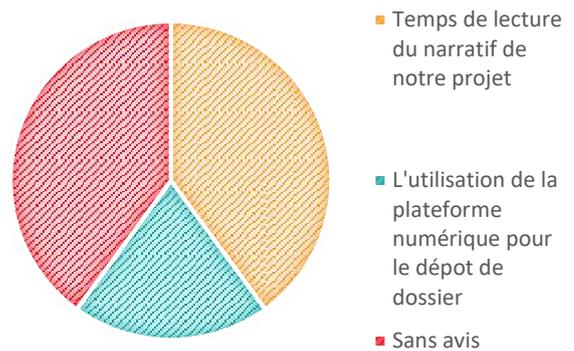
A la suite de cette rencontre, l’ensemble des participants ont reçus les documents de présentation, ainsi que des fiches conseils concernant la notion de solidarité internationale, la gestion du cycle de projet et l’élaboration de budget.

De plus, un [questionnaire d’évaluation de la rencontre](#) leur a été transmis afin de connaître leur degré d’appréciation de cette rencontre, ainsi que les éventuelles parties qu’ils souhaiteraient voir évoluer dans le cadre d’un renouvellement de ce type de temps d’accompagnement. On constate que les retours sont globalement positifs, comme il est possible de le constater ci-après.

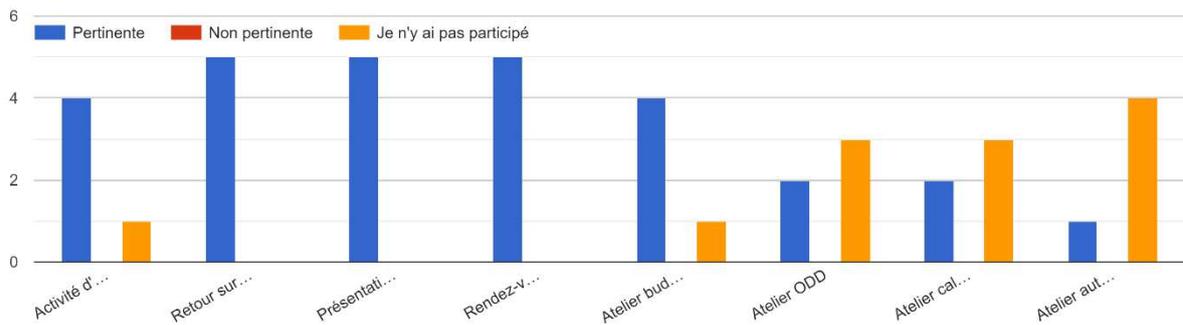
QUELLES ÉTAIENT VOS ATTENTES AU DÉPART ?



UN AUTRE ATELIER AURAIT-IL ÉTÉ NÉCESSAIRE ?

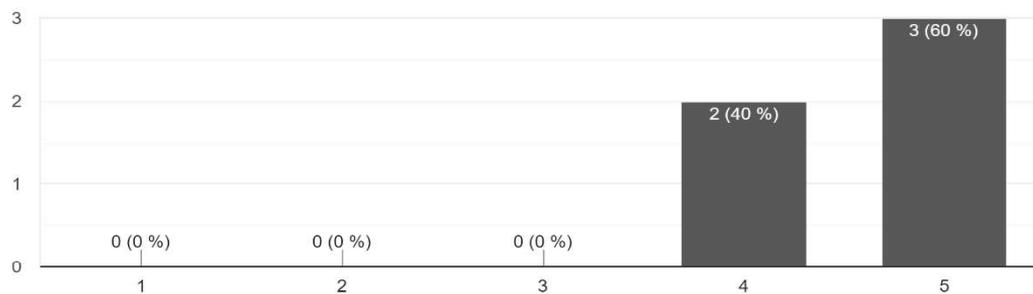


Selon vous, quelles étaient les sessions les plus pertinentes ?



Êtes-vous satisfait de cette rencontre ? A t-elle répondu à vos attentes ?

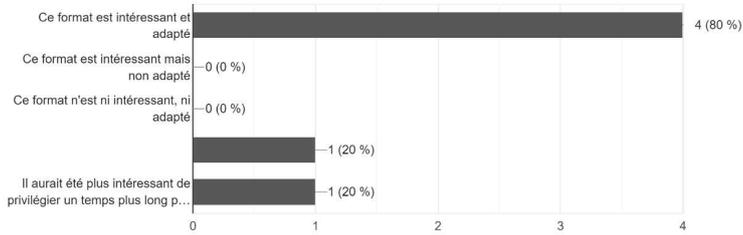
5 réponses



Lianes coopération 2023 – Bilan d'activités Pas-de-Calais

Qu'avez-vous pensé du format de l'après-midi (temps collectif/ateliers) ?

5 réponses

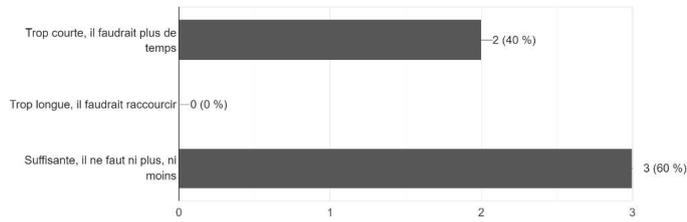


Comment avez-vous trouvé l'animation ?



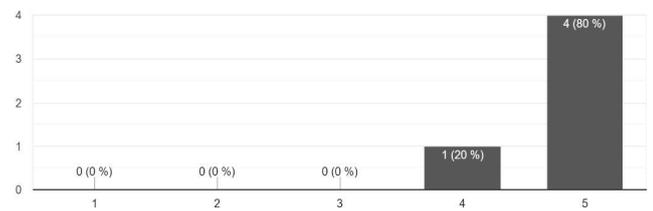
En termes d'horaires, l'après-midi vous a semblé ?

5 réponses



Les contenus étaient ils pertinents et utiles pour votre projet ?

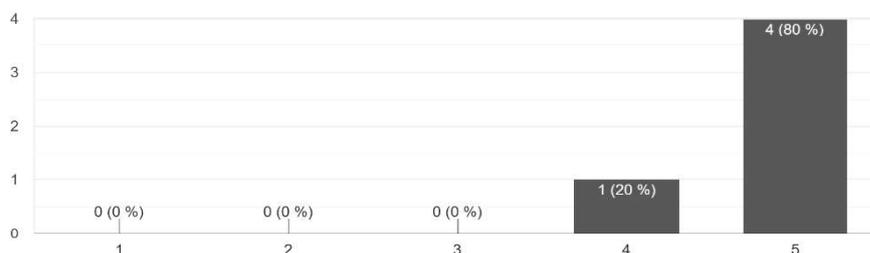
5 réponses



De notre point de vue, ce temps était trop court il aurait été nécessaire d'avoir une journée entière de mobilisation notamment pour permettre aux porteurs de projets de faire tous les ateliers et sur un temps plus conséquent afin de ne pas les survoler. Également, prendre plus de temps permettrait aux porteurs de projets de pouvoir échanger plus longuement entre eux.

Dans quelle mesure êtes-vous satisfait des supports présentés et fournis lors des ateliers ?

5 réponses



Quels sont les principaux enseignements que vous en avez retirés ?

5 réponses

Précisions budgétaires
De montrer la pertinence du projet, du partage et l'implication avec notre partenaire là-bas et de l'importance de la sensibilisation sur notre territoire
La méthodologie
Insister sur les ODD et le budget
Aide pour le budget

Proposition pour de futurs ateliers :

- ✚ Ajouter un atelier d'écriture guidé
- ✚ Proposer un parcours d'accompagnement avec différents temps d'ateliers répartis sur plusieurs mois, afin d'avoir le temps nécessaire pour traiter l'ensemble des thématiques liées au cycle de projet.



Suivi et évaluation de projet

Le 10 novembre 2023, le second temps d’accompagnement collectif a eu lieu au sein des locaux de l’Hôtel du Département. Ce temps destiné aux porteurs de projets lauréats de l’appel à projets 2023 a été proposé, afin d’anticiper l’étape de bilan à remettre en fin de projet. Par ailleurs, le sujet du suivi a été abordé pour que la démarche soit complète.

Cet accompagnement était divisé en 4 temps :

- Un premier permettant de revenir sur les modalités du suivi et de l’évaluation ;
- Un second temps permettait de présenter la procédure de bilan ainsi que le calendrier ;
- Le dernier temps était consacré aux ateliers pratiques.

Cela représentait le déroulé suivant :

Horaires	Timing	Activité	Animation
10h00	15 min	Accueil des participants <ul style="list-style-type: none"> ▪ Café, thé - Feuille d’émargement 	Binôme Département/Lianes
10h15	15 min	Ouverture par le Département <ul style="list-style-type: none"> ▪ Retour sur l’AAP ▪ Présentation du programme de la journée ▪ Le rôle de Lianes coopération 	Binôme Département/Lianes
10h30	30 min	Présentation des projets lauréats Speed dating (3 min/projet)	Lianes
11h00	30 min	Le suivi-évaluation de projets, de quoi parle-t-on ? Comment et quand le prévoir ? <ul style="list-style-type: none"> ▪ Définitions suivi/éval ▪ Le projet et l’action : période de transition ▪ Pourquoi mener une évaluation, que recherche-t-on ? 	Lianes
11h30	20 min	Pause	
11h50	30 min	Présentation de la procédure de bilan + deadlines <ul style="list-style-type: none"> ▪ Retour sur les exigences du CD : les critères clés et points de vigilance ▪ Questions/réponses 	Département

12h20		Repas	
14h30	1h30	Atelier 1 : le bilan de mobilité <ul style="list-style-type: none"> ▪ C’est quoi un bilan d’expérience interculturelle avec les jeunes ? ▪ Que recherche-t-on à court, moyen et long terme ? ▪ Comment et pourquoi ? ▪ Comment on évalue l’impact ? ▪ Comment on fait le bilan avec son partenaire ? 	Lianes (format atelier en sous-groupe)
	1h30	Atelier 2 : le bilan de microprojets de SI/jumelage <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le suivi à distance d’un microprojet vs le suivi sur le terrain : méthodes et outils ▪ L’importance du partenariat dans le suivi/évaluation ▪ Préparer une évaluation : les 7 questions clefs ▪ Comment évaluer l’impact du projet ? 	Lianes (format atelier en sous-groupe)
16h	30 min	Evaluation, perspectives et clôture	Binôme Département/Lianes

Ce déroulé a été tout comme lors de la session liée au dépôt de projet, été discuté à plusieurs reprises avec l’équipe de la Mission Coopération européenne et internationale du pôle Partenariats et Ingénierie.

L’accompagnement réalisé :

Le programme a été dans sa globalité respecté mais nous avons dû adapter les activités au temps restant à la suite du retard pris en matinée (30 minutes de décalage). Un temps spécifique sur la communication et la valorisation du projet sur le territoire était prévu, mais il a été intégré aux ateliers pour rattraper le retard pris.

12 personnes s’étaient inscrites pour cette rencontre. Une personne a été excusée et **1 personne non inscrite** initialement s’est jointe au groupe.

Personnes excusées : Présidente du Comité de Jumelage de Brebières.

Sur les 6 autres structures portant un projet de jumelage, 2 ont signalés leurs indisponibilités et les 4 autres n'ont pas donnés de réponse.

12 participants ont donc assisté à ce temps d'accompagnement collectif, représentant **7 structures**. Parmi ces porteurs de projets :

- 5 projets de mobilité internationale de jeunes
- 1 projet de coopération internationale
- 1 projet de jumelage

Nom de la structure	Ville	Type de projet	Nombre de participant(s)
Campus agro-environnemental 62	Tilloy-lès-Mofflaines	Mobilité	3
Association des amis de la section internationale Lycée Robespierre	Arras	Mobilité	1
Association Tantely Soa Madagascar	Arras	Coopération	2
MALCO HDF	Boulogne-sur-Mer	Mobilité	2
Association Maison d'Enfants Le Regain	Dohem	Mobilité	2
Association Community	Arques	Mobilité	1
CMJE	Montigny en Gohelle	Jumelage	1

A la suite de cette rencontre, l'ensemble des participants ont reçus les documents de présentation, ainsi que des outils conseils concernant les notions de suivi-évaluation et les copies des paperboards complétés lors des ateliers.

Le degré d'appréciation de la journée à cette fois était mesuré à chaud et de manière plutôt informelle. Il ressort des différents échanges que ce temps a été apprécié dans son ensemble, et a été perçu comme utile pour les participants.



Activité 3 : Organisation de 2 journées de formation

Organisation de 2 journées de formation « préparation au départ » pour les bénéficiaires de l'appel à projet 62CMI – 2023

Trois porteurs de projets nous ont sollicité pour un accompagnement sur l'organisation d'une formation de « préparation au départ » pour leurs jeunes.

Deux de ces formations ont été réalisées par nos soins et la dernière a été mise en place directement par le porteur de projet (Lycée Robespierre) à la suite des conseils reçus.

La première journée de préparation au départ a eu lieu le 04 avril 2023 au sein des locaux du CFA d'Hesdigneul pour le projet porté par la Maison des Apprenti.e.s et des Alternant.e.s du Littoral Côte d'Opale et des Hauts-de-France (MALCO HDF).



Cette préparation a été faite pour les 6 jeunes participant au projet Togo et a nécessité 2 journées de travail en amont

afin de fournir des données actualisées et propre au pays de destination, ainsi que pour adapter les outils qui seraient utilisés. Cette intervention a mobilisé un membre de l'équipe de Lianes coopération.



La seconde journée a eu lieu le mercredi 29 mars 2023 au sein des locaux du Campus agro-environnemental 62 à Tilloy-lès-Mofflaines.

Cette préparation a été réalisée pour les 18 élèves participant à la mobilité à Madagascar et a nécessité 2 journées de travail de préparation en amont et l'intervention de 2 membres de l'équipe de Lianes coopération.

Par ailleurs, pour une partie du groupe de ce projet, un temps en visio d'1h30 a été organisé, le 30 janvier 2023, afin de proposer un format de « jury blanc » aux jeunes qui allaient présenter le projet au Fonjep (faisant parti des co-financeurs du projet).

Cette étape de préparation au départ est, selon nous, une des étapes phares du projet. C'est le moment où il se matérialise, prend vie mais amène également, toutes les difficultés et obstacles qui lui incombent. Il est donc primordial que les jeunes puissent bénéficier d'un temps comme celui-ci. Cela leur permet de se préparer personnellement en entamant une réflexion sur la connaissance de soi, de leurs besoins, de leurs limites, et mécanismes d'adaptation. Par ailleurs, c'est marquer un point de départ pour évaluer et prendre conscience des évolutions survenues à la suite du projet de mobilité.

Activité 4 : Réalisation d’un focus dans l’enquête régionale sur les ASI

Réalisation d’un focus sur les associations du Pas-de-Calais dans le cadre d’une enquête régionale sur le fonctionnement et les difficultés rencontrées par les associations de solidarité internationale permettant de conduire à l’adaptation de l’appel à projet 62 CMI

Depuis janvier 2022, Lianes coopération s’est doté d’un pôle « Etudes, Publications et Observatoire ». Ce pôle est chargé de développer de la connaissance sur les acteurs régionaux et leurs pratiques. Il nous est désormais plus facile de mettre en place des démarches d’enquête et de capitalisation sur les projets des acteurs.

C’est dans ce sens, qu’il avait été proposé de réaliser un focus sur les associations du Pas-de-Calais dans le cadre d’une enquête régionale sur le fonctionnement et les difficultés rencontrées par les associations de solidarité internationale (ASI). Cette étude ayant pour objectif de produire de la connaissance spécifiquement sur les associations de solidarité internationale, confrontées à des réalités qui leurs sont propres, et d’apporter des clés de compréhension au réseau en identifiant les tendances qui traversent le secteur sur le plan socioéconomique.

Trois sous-objectifs étaient attendus de l’enquête :

- OS1** – Dresser une typologie plus fine des modèles socioéconomiques des associations de solidarité internationale
- OS2** – Nourrir le travail de révision de l’accompagnement des porteurs de projets
- OS3** – Participer à une démarche interrégionale

La publication de cette enquête régionale sera effectuée au cours du premier semestre 2024.

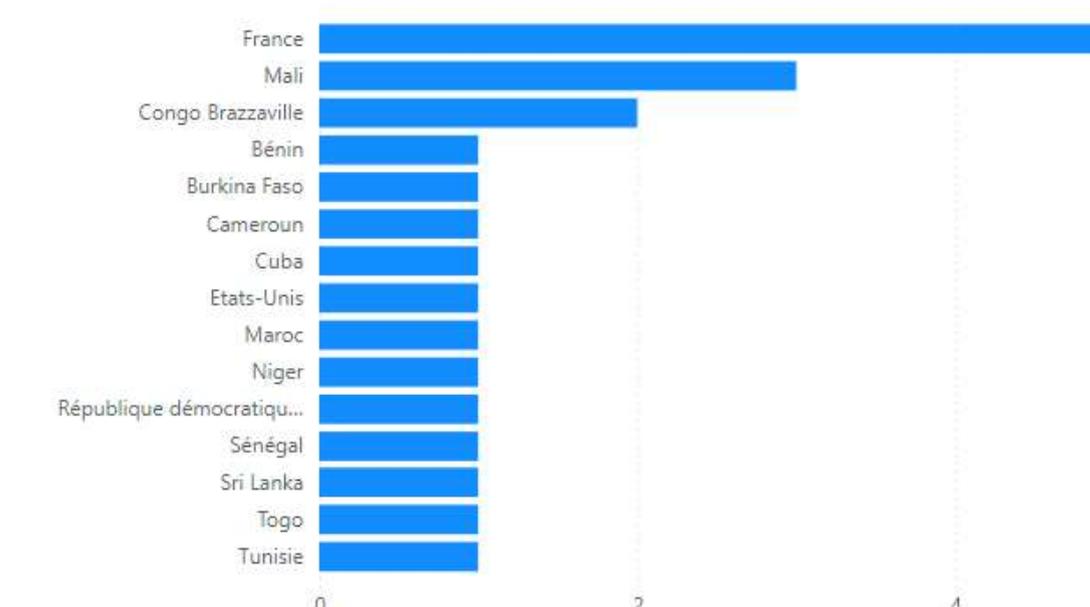
Ce focus quant à lui avait pour objectif d’accompagner le Département dans ses réflexions pour le remodelage de son appel à projets 62CMI. Ce focus a été effectué par une salariée de Lianes extérieure aux accompagnements et aux formations.

L’étude régionale s’est appuyée sur un travail de collecte de données quantitatives et qualitatives par questionnaire auto-administré en ligne et par des entretiens. Le questionnaire et la grille d’entretien à destination des ASI étaient segmentés en 6 parties :

Caractérisation de la structure et du répondant	Type d’association Coordonnées de l’ASI Nature des actions et secteurs d’intervention de l’ASI Pays partenaires Contact du répondant et rôle dans la structure
Gouvernance et ressources humaines	Renouvellement de la structure Ressources humaines (salariées, bénévoles, stages et volontariats) Difficultés éventuelles
Analyse financière	Nature et structure des financements et des coûts Evolution des financements Appréciation de la santé financière de l’association
Partenariats	Type de structure des partenaires

	Nature des partenariats en France et à l’étranger
Appréciation de la situation générale	Appréciation de la santé globale de la structure Perspectives Communication et image publique de la structure
Intégration aux logiques de réseaux et au RRMA	Participation à des structures collectives Implication au sein des activités du RRMA Appréciation des services fournis par Lianes

Le questionnaire a été adressé à plus de 400 associations via un mailing et via l’équipe de Lianes Coopération. Il était également accessible sur le site de Lianes de juin à octobre. La période de collecte a permis de récolter 103 réponses et d’en traiter 77 à l’issue du nettoyage des données soit un taux de réponse de 19 %. Afin d’éclairer les données collectées, 10 entretiens ont été réalisés de septembre à novembre avec des ASI et des financeurs régionaux, mais également départementaux à l’instar du Département.



Concernant le focus il ressort au niveau de la connaissance du dispositif et de son accessibilité les données suivantes :

Parmi les 16 associations du Pas-de-Calais interrogées, 13 avait déjà répondu à un dispositif du Conseil Départemental dont 11 au dispositif CMI62, anciennement Imagine un Monde Meilleur (IMM).

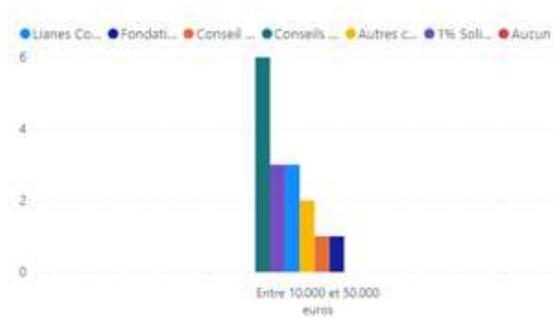


Figure 18. Sources de financement régionales des Nano structures



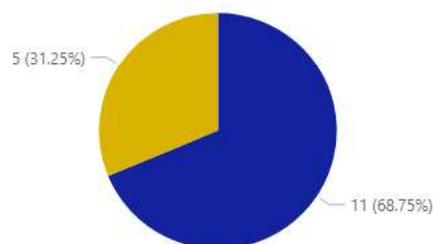
Figure 15. Sources de financement nationales des Nano structures

En interrogeant les structures du Pas-de-Calais, plus de la moitié des structures jugent les procédures de financements accessibles et limpides en comparaison à d’autres bailleurs plus exigeant lors de l’élaboration du dossier de demande de subvention. L’autre partie des personnes interrogées jugent la démarche longue, complexe et nous confiait ne pas savoir de quelle manière s’y prendre. La plupart des porteurs étant des associations où gravitent majoritairement des bénévoles, le temps accordé au dossier représente une part conséquente de leur engagement et leur procure un sentiment de « sur-responsabilité ».

Par ailleurs, nombreux étaient ceux qui déplorent le manque de lien entre les structures lauréates et des délais d’instruction assez longs du fait des calendriers des commissions des élus à respecter. Enfin, pour les personnes ayant déjà expérimenté le dispositif, il nous a été souligné lors des entretiens la difficulté d’anticipation, les étapes comme la remise du bilan, qui est quelque chose de très flou en termes d’attendus.

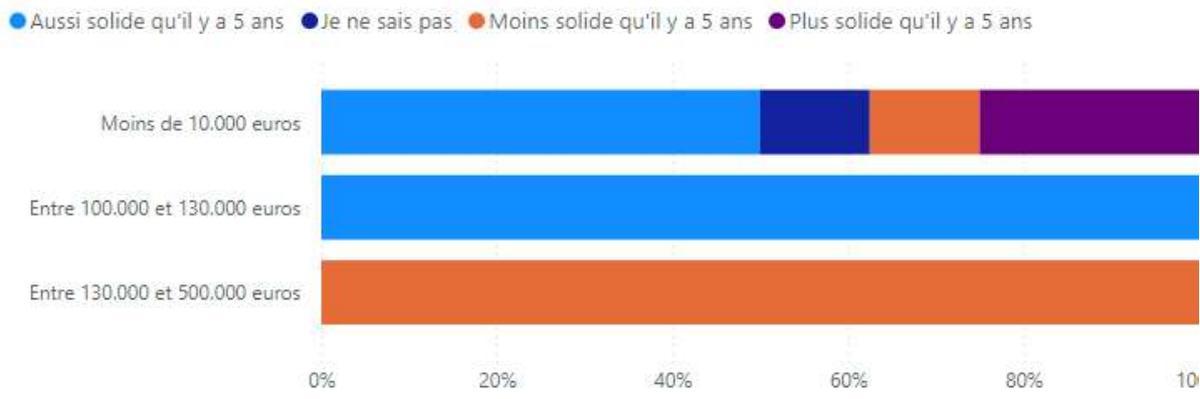
ASI prévoyant un recrutement dans les 3 prochaines a...

● Non ● Oui



Parmi celles n’ayant pas déposé, il s’agit principalement d’un manque d’information lié au dispositif. En effet, la plupart de nos interlocuteurs nous ont signifiés la méconnaissance de l’appel à projets et des possibilités qu’il offre. Cela est notamment dû au fait que l’information n’est par exemple pas disponible sur le site internet du Département en dehors des dates d’ouverture de l’appel à projet et les relais sur le territoire peu nombreux.

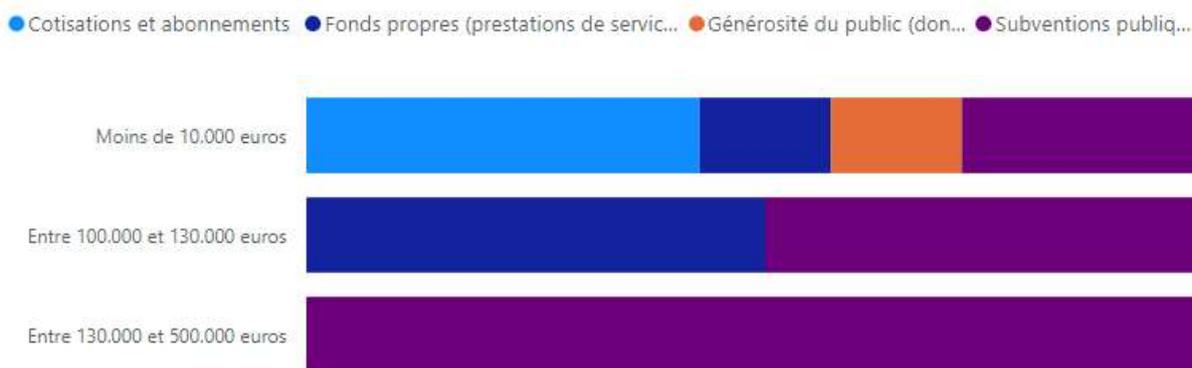
Appréciation de la solidité du modèle économique par la taille d'ASI



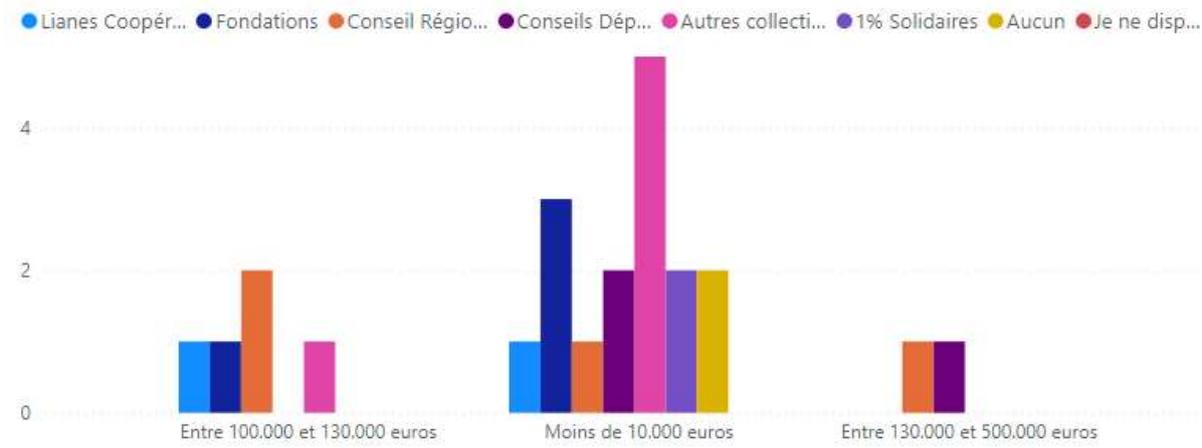
Ainsi, les associations qui sont des récidivistes dans le dépôt de projets semblent être celles qui ont déjà une expérience et une connaissance préalable du dispositif. Elles sont susceptibles de surveiller régulièrement les opportunités de financement et de renouveler leur participation chaque année. En revanche, les nouvelles structures semblent être sous-représentées, ce qui peut être attribué à un manque d'information sur le dispositif, les empêchant ainsi de bénéficier des opportunités de financement disponibles.

Pour améliorer la représentation des nouvelles structures et favoriser une plus grande diversité dans les projets financés, il serait judicieux d'intensifier les efforts de communication et de sensibilisation sur le dispositif CMI62. Cela pourrait inclure des campagnes de promotion ciblées, des sessions d'information et des partenariats avec des réseaux locaux pour atteindre un public plus large et diversifié d'acteurs de la solidarité internationale dans le Pas-de-Calais.

Sources de financements qui a le plus diminué



Sources de financements régionales



En conclusion, le département n'est pas majoritaire dans le financement des ASI du territoire, mais apporte une aide décisive dans la consolidation des associations et leur permet d'avoir une base permettant de mobiliser d'autres financements.



Synthèse de l'étude

	Pico	Nano	Micro	Micro-Meso	Meso
Budget	< 10 000€	10K€ à 50K€	50K€ à 130K€	130K€ à 500K€	> 500K€
Profil type	Quelques bénévoles	Associations de bénévoles avec un CA et des adhérents	Majoritairement bénévole avec un premier salarié	Entre 1 et 10 salariés Un CA qui reste présent, disparition du bénévolat	Associations majoritairement salariées avec peu de présence bénévole.
Représentation dans le département	72%	Pas de réponse	Pas de réponse	18%	9%
Ancienneté	Moins de 10 ans pour la plupart	Variable		Plus de 20 ans d'ancienneté	
Dynamique budgétaire (5 ans)	Budget stable ou en baisse	Hausse légère pour la plupart des ASI		Stabilité majoritairement	100% des Meso ont vu leur budget augmenter
Financement	Pas de subvention publique, petites actions	Financements auprès de CT locales ou via des dispositifs intermédiaires (FONJEP, Guilde, Lianes, ...)		Elles s'appuient sur des financements nationaux / régionaux / dispositifs spécifiques type 1% avec un accès à l'institutionnel (AFD, MEAE, ...)	
Compétences	Difficultés avec la technicité des projets de CSI et contraintes administratives		Peur du passage au salariat	Complexification des projets portées par une équipe salariée	
Salariat	De 5% employeuses		78% employeuses	82% employeuses	100% employeuses
Optimisme	Représente la grande majorité des acteurs pour qui la situation s'est dégradée ces dernières années			Une situation qui s'est globalement améliorée ces 5 dernières années	
Besoins	Ecoute et guidage sur des actions	Montée en compétence et accompagnement, besoin de présence et de lien	Accompagnement sur les périodes charnières	Création de consortiums et partenariats Mutualisation de ressources, informations, compétences	

D'un côté, les Pico et les Nano structures s'interrogent sur les modes d'engagement et la pérennité de leurs structures, faisant face à un isolement d'une partie des dirigeants associatifs. Cela les amène à repenser le modèle de fonctionnement et la place du collectif au sein des ASI. De l'autre côté, les Micro-Méso et les Méso structures émergent auprès des bailleurs nationaux, voire multilatéraux, et doivent s'adapter à des exigences de redevabilité grandissantes. Elles constatent dans le même temps une mise en concurrence des associations du secteur et cherchent à repenser la coopération interassociative à leur échelle. Entre ces profils types, les Micro cherchent à consolider leur modèle économique à mi-chemin entre un ancrage régional et national, à une période charnière de leur développement. Cela se manifeste notamment en recrutant leur premier salarié pour certaines, et elles ont besoin de sécuriser leur passage à l'échelle.



Activité 5 : Participation aux réflexions du département

Participation aux réflexions menées dans le cadre d'une refonte des dispositifs de soutien aux projets de mobilité internationale, de solidarité internationale et de jumelage du Département du Pas-de-Calais.

Afin d'accompagner la mission Coopération européenne et internationale du pôle Partenariats et Ingénierie dans ses réflexions sur ses différents appels à projets, nous avons dans un premier temps élaboré et envoyé une note présentant les différentes sources de financements complémentaires au dispositif du département et proposé dans un second temps qu'une rencontre soit organisé avec l'équipe du Fonjep, dont le dispositif JSI/VVSI est régulièrement sollicité en parallèle de 62CMI.

Par ailleurs, nous avons remis au département l'ensemble des informations et documents liées à ce dispositif, afin de proposer une redéfinition de l'appel à projets en cohérence avec les dispositifs nationaux.

On note à ce jour 4 rendez-vous liés aux appels à projets faits au cours de l'année 2023 avec l'équipe du département (27 juin, 23 août, 13 octobre et 25 octobre).

Activité 6 : Soutien à la dynamique territoriale par la valorisation des dispositifs

Soutien à la dynamique territoriale par la valorisation des dispositifs 62CMI et Jumelages innovants et mise en réseau lors de différents évènements (festivals, réunions, marchés...).

Notre présence sur différents évènements (webinaires, festivals, réunions d'informations, marchés) durant l'année 2022 a permis de (mieux) faire connaître le dispositif porté par le département du Pas-de-Calais. A travers plusieurs interventions de nouveaux acteurs tels que MALCO HDF, le lycée Robespierre, la Ville de Dourges, etc. ont émergé sur l'appel à projet 2023.

Au cours de l'année 2023, nous avons également fait de nouvelles rencontres, notamment pour encourager de nouveaux acteurs à émerger sur le dispositif « Jumelages Innovants », comme cela a été fait pour le comité de jumelage de Brebières. C'est ainsi que les comités de jumelage des villes de Fabus et Maroeuil souhaitent se lancer dans l'élaboration d'un projet pour 2024, l'appel à projet 2023 étant déjà passé au moment de notre rencontre.

Par ailleurs, au cours de nos divers accompagnements auprès de porteurs de projets du Pas-de-Calais, nous avons valorisé le dispositif sur le volet mobilité, dans le but d'encourager de nouveaux acteurs à émerger sur celui-ci. L'association Aidhum projette de proposer un projet de solidarité au Maroc avec un groupe de jeunes faisant partie du public prioritaire du Département. De plus, la ville de Noyelles-Godault souhaite être accompagnée pour encourager des groupes de jeunes à se lancer sur le sujet de la mobilité européenne et/ou internationale.

Enfin, nous avons mis en valeur de manière globale les dispositifs du Département lors du temps de clôture du Festisol (festival des solidarités) réunissant un ensemble d'acteurs le 2 décembre 2023 à Arras. Ce temps était organisé par la mairie d'Arras.





Conclusion

En conclusion, l'ensemble des activités mentionnées dans la convention nous liant au Département du Pas-de-Calais ont pu être réalisées au cours de l'année 2023. C'est en ce sens que nous souhaitons poursuivre notre appui auprès de l'équipe de la Mission Coopération européenne et internationale du pôle Partenariats et Ingénierie.

Pour ce faire, nous proposons de travailler sur un parcours d'accompagnement des porteurs de projets de mobilité européenne et internationale jeunesse et d'intensifier la mobilisation auprès des institutions du Pas-de-Calais ayant un jumelage.

PROPOSITION D'ACCOMPAGNEMENT

Pas-de-Calais 2024



Sommaire

Principes d'interventions	3
Ressource Humaine dédiée sur le Pas-de-Calais	3
D'autres relais au sein de l'équipe de Lianes	3
La mission « accompagnement »	3
L'accompagnement à Lianes	3
Dispositifs d'accompagnement	4
L'accompagnement dans le cadre de la convention avec le CD62	4
L'accompagnement des projets de mobilité	4
Principe de travail 2024	4
Le parcours d'accompagnement aux projets de mobilité (PAM)	5
L'accompagnement aux projets de jumelage	7
Principe de travail 2024	7
Mise à jour d'une base de données recensant les jumelages actifs du PdC	8
L'appui conseil	8
Les méthodes proposées	9
L'accompagnement global de l'équipe de la mission coopération et partenariat internationaux du Département	9
Aspects pratiques	10
Budget	10
Financement du projet	11
Contacts	12

Principes d'interventions

Ressource Humaine dédiée sur le Pas-de-Calais

Depuis 2022, une chargée de mission est dédiée à la mise en œuvre du plan d'action proposé dans le cadre des conventions unissant Lianes coopération et le Conseil départemental du Pas-de-Calais. Pour cette année 2024, cela restera inchangé afin d'assurer une continuité et une fluidité dans les échanges.

Cet accompagnement de proximité permet aux porteurs de projets de disposer d'un.e membre de l'équipe technique de référence et en proximité géographique tout en ayant la possibilité de solliciter d'autres collègues ou des réseaux partenaires sur des questions spécifiques.

D'autres relais au sein de l'équipe de Lianes

Des chargé.es de mission affecté.es sur le pôle mobilité et engagement à l'international des jeunes (MEIJ) seront mobilisé.es lors de temps forts ou dans le cadre des sessions d'accompagnements collectifs, mais le seront par la chargée de mission assurant le suivi de la convention (volet coordination). Ils/elles pourront également se faire le relais de la chargée de mission affectée lorsque cela sera jugé utile et/ou nécessaire. Des outils de suivi interne nous permettent d'assurer le bon déroulement de ce fonctionnement.

Par ailleurs, pour toute question relative au suivi administratif et financier de cette convention, il conviendra de s'adresser à la responsable administrative et financière (RAF) de Lianes dont les coordonnées sont disponibles dans la partie « contacts ».

La mission « accompagnement »

L'accompagnement à Lianes

Ces dernières années entre 400 et 700 personnes par an ont pris part à des rendez-vous d'accompagnement avec Lianes coopération, tous sujets de projets et types d'acteurs confondus. Il s'agit de l'activité la plus prisée à Lianes, et de loin.

Ce sont majoritairement des associations et des collectivités territoriales, mais également de manière non négligeable des établissements scolaires et des entreprises qui bénéficient de cet accompagnement. Ces structures nous sollicitant en priorité sur l'appui à la recherche de financement, l'apport de fond sur les projets élaborés, l'échange d'expérience entre membre du réseau et de façon moins marquée, un appui dans les partenariats.

Lianes coopération 2024 – Proposition d’accompagnement Département du Pas-de-Calais

Dans le cadre de sa mission d’accompagnement, Lianes coopération a vocation à contribuer à l’amélioration qualitative des projets entre la demande et la clôture de l’accompagnement sur le plan de la pertinence, de la cohérence, de l’efficacité, de l’efficience, de l’impact, de la viabilité et de la conformité avec les appels à projets développés.

Dispositifs d’accompagnement

L’accompagnement dans le cadre de la convention avec le CD62

Dans le cadre de la convention avec le Conseil départemental du Pas-de-Calais, Lianes coopération s’engage à accompagner les projets répondant aux caractéristiques suivantes :

- Projets étant porté par un acteur domicilié et actif sur le département du Pas-de-Calais,
- Projets de mobilité internationale ou européenne,
- Projets de coopération/jumelage,
- Projets relevant de la charte de Lianes coopération : Réciprocité, prise en compte des objectifs de développement durable, inscription sur le long-terme.

Lianes coopération n’accompagnera pas les projets de tourisme, d’export, de prosélytisme religieux, etc.

Les valeurs, principes et objectifs qui sous-tendent les parcours d’accompagnement sont communs à tout Lianes coopération. Pour autant, des parcours différenciés en fonction des typologies d’acteurs ou d’enjeux internes peuvent être proposés. C’est pourquoi, nous proposons pour l’année 2024, un parcours différencié pour les porteurs de projets ayant un besoin d’accompagnement sur le long terme et ceux désirant une aide ponctuelle, notamment pour les projets de mobilité jeunesse. De plus, nous adapterons le discours et les ressources mobilisées dans le cadre des sessions d’accompagnements collectifs afin de parler à tous.tes.

L’accompagnement aux projets de mobilité

Principes de travail 2024

Nous proposons dans le cadre de l’appel à projet “Pas-de-Calais, mobilité européenne et internationale” (MEI 2024) **d’accompagner les structures dans l’élaboration de leur projet** à travers des **rendez-vous individuels**. Nous estimons possible **l’accompagnement de 6 structures** en simultané pour l’appel à projet 2024 et la **préparation de 2 autres structures** au cours de cette même année pour une réponse à l’appel à projets 2025. L’accompagnement 2025 permettrait alors d’être sollicité par des structures supplémentaires n’émargeant pas encore sur le dispositif.

Lianes coopération 2024 –
Proposition d'accompagnement Département du Pas-de-Calais

Par ailleurs, il est proposé aux porteurs de projets de mobilité de l'appui-conseil pour ceux ne souhaitant pas bénéficier d'un temps d'accompagnement plus long.

Le parcours d'accompagnement aux projets de mobilité (PAM)

En parallèle des accompagnements qui se feront en 2024, nous élaborerons les contenus des 7 modules du parcours d'accompagnement aux projets de mobilité (PAM) qui sera mis en place à partir de 2025 sous réserve de la reconduction du dispositif.

Ce parcours d'accompagnement sera proposé gratuitement aux porteurs de projets par le Conseil Départemental du Pas-de-Calais et Lianes Coopération. Un investissement personnel des porteurs sera demandé en retour.

Tout au long du parcours, les participants travailleront sur leur propre projet de mobilité collective, en bénéficiant de l'accompagnement des chargés de mission, de témoignages d'acteurs expérimentés de la région et pourront échanger avec les autres participants. Pour les autres porteurs, de l'appui-conseil sera proposé ponctuellement en fonction de l'état d'avancement de leur projet.

Chaque session d'accompagnement sera composée de 7 modules répartis sur 6 mois et ouverte à 8 porteurs en simultané. Le calendrier proposé dépendra des dates d'ouverture de l'appel à projets 2025.

Le PAM sera présenté au cours d'une session en ligne de présentation du futur appel à projets qui sera organisée conjointement par Lianes et l'équipe du Département. L'ouverture des inscriptions se fera à l'issue de cette présentation. Les porteurs devront nous transmettre via un questionnaire en ligne leur idée de projet mettant en avant les informations suivantes :

- Quoi
- Pourquoi
- Projet plutôt en Europe ou à l'international
- Expérience ou non de l'élaboration de projet de mobilité
- Groupe de jeunes déjà connu et/ou constitué (+ tranche d'âge)
- Partenariat déjà existant ou non

Public cible : Bénévole, salarié-e, agent... de tous type de structure mettant ou souhaitant mettre en œuvre des projets de mobilité collective en Europe ou à l'international avec des jeunes.

Choix des projets : les porteurs accompagnés seront sélectionnés d'un commun accord entre Lianes et le Département à l'issue de la date butoir de remise de l'idée de projets, à savoir début décembre pour la session débutant en janvier. Ce choix se basera sur 3 critères : cohérence de l'idée de projet, niveau de maturité du projet, expérience du porteur.

Lianes coopération 2024 –
Proposition d'accompagnement Département du Pas-de-Calais

Les 7 modules du PAM à concevoir au cours de l'année 2024 et à réaliser dans le cadre d'un conventionnement en 2025 sont décrits ci-dessous :

Module 1 : Contextualisation et diagnostic
Objectifs Acquérir les bases de la méthodologie de projet de mobilité collective jeunesse Connaître ses enjeux, motivations et compétences Réaliser le diagnostic de son projet Trouver un partenaire
Informations pratiques 2h d'atelier en visioconférence
Public cible : Ouvert à tou.s.tes

A l'issue de l'atelier 1, un lien sera disponible pour accéder au module 2.

Module 2 : Recherche de financements
Objectifs Les différentes sources de financement
Informations pratiques Remise d'un lien présentant de manière dynamique les principales sources de financement complémentaires au dispositif du Département (JSI/VVSI, MOBINOV, Erasmus+, OFAJ). Session collective de Q/R d'1 heure en visioconférence Mise à disposition d'un plan de financement prévisionnel à compléter
Public cible : Ouvert à tou.s.tes

Module 3 : Etablir un plan de financement
Objectifs Etablir son plan de financement pour solliciter des fonds adaptés à son projet
Informations pratiques Rdv individuel afin d'étudier la cohérence du plan de financement et permettre d'identifier d'autres pistes en fonction du projet + orientation vers contacts clés (déplacements de Lianes/visioconférence).
Public cible : Porteurs intégrés au PAM

Module 4 : Accompagner les jeunes dans le projet
Objectifs La place des jeunes dans le projet La préparation au départ (présentation d'outils et méthodes)
Informations pratiques 3h d'atelier en présentiel Remise d'une boîte à outils à l'issue de l'atelier
Public cible : Porteurs intégrés au PAM

Lianes coopération 2024 –
Proposition d'accompagnement Département du Pas-de-Calais

Module 5 : Suivi-évaluation
Objectifs Penser la phase de suivi-évaluation Préparer le retour Anticiper le bilan Valoriser mon projet sur le territoire
Informations pratiques 3h d'atelier en présentiel Réalisation du calendrier et plan d'action
Public cible : Ouvert à tou.s.tes

Module 6 : Présenter son projet
Objectifs Atelier d'écriture Présentation du projet au collectif pour retours par les pairs / présentation par les jeunes (dans la mesure du possible)
Informations pratiques 3h d'atelier en présentiel
Public cible : Porteurs intégrés au PAM

Module 7 : Préparer le dépôt du projet
Objectifs Relectures et ajustements avec le porteur Accompagnement au dépôt sur la plateforme e-partenaires
Informations pratiques 2H30 de rendez-vous individuel
Public cible : Porteurs intégrés au PAM

L'accompagnement aux projets de jumelage

Principes de travail 2024

Nous proposons dans le cadre de ce second appel à projet consacré aux jumelages **d'accompagner les structures dans l'élaboration de leur projet** à travers des **rendez-vous individuels** essentiellement. Nous estimons possible **l'accompagnement de 2 structures** en simultané pour l'appel à projet 2024 et la **préparation de 2 autres structures** au cours de cette même année pour une réponse à l'appel à projets 2025. L'accompagnement 2025 permettrait alors d'être sollicité par des structures supplémentaires n'émergeant pas encore sur le dispositif. Cela sera rendu possible par la mise à jour de la base de données évoquées ci-après.

Lianes coopération 2024 –
Proposition d'accompagnement Département du Pas-de-Calais

Par ailleurs, tout comme les porteurs de projets de mobilité jeunesse, il est proposé aux porteurs de projets de jumelage de l'appui-conseil pour ceux ne souhaitant pas ou n'ayant pas besoin de bénéficier d'un temps d'accompagnement plus long.

Mise à jour d'une base de données recensant les jumelages actifs du Pas-de-Calais

En outre, nous proposons d'effectuer une **mise à jour de la base de données recensant les communes jumelées avec une commune du département du Pas-de-Calais**. Les communes du Pas-de-Calais sont à ce jour impliquées dans 188 accords de jumelage ou de coopération dans 30 pays répartis sur quatre continents. Ceux-ci incluent majoritairement des communes européennes (167), et en premier lieu, l'Allemagne (67), suivi par le Royaume-Uni (40) et la Pologne (24).

Cette mise à jour permettrait une meilleure diffusion de l'appel à projets et l'identification des jumelages encore actifs. Le listing à jour serait partagé directement au Département en fin d'année, afin de permettre une mobilisation plus conséquente sur l'appel à projets 2025.

L'appui-conseil

Les porteurs de projets n'ayant pas la possibilité ou ne souhaitant pas intégrer le programme d'accompagnement ne seront pas délaissés pour autant. Il leur sera proposé des sessions d'appui-conseil de manière ponctuelle et ce à différent stade d'avancement de leur projet.

En effet, ils pourront solliciter l'équipe de Lianes coopération pour obtenir une réponse à un besoin précis sur les points suivants :

- Cohérence du projet
- Recherche de partenaires
- Recherche de financements complémentaires
- Valorisation du projet
- Bilan de fin de projet

Cela est valable dans le cadre de l'appel à projets 2024 et lors de l'annonce de la sortie de l'appel à projets 2025. Nous prévoyons la sollicitation de 6 porteurs sur l'année 2024 pour l'appel à projet de cette même année et pour celui de 2025, les porteurs prévoyant leur projet parfois bien en amont afin de faire mûrir leur idée de projet.

Les méthodes proposées

Les outils et méthodes mobilisés seront les suivants en fonction de l'appui-conseil ou de l'accompagnement :

Appui-conseil	Accompagnement
<p>Cet appui conseil se matérialisera par une réponse aux mails, une proposition de rendez-vous individuel en visio ou encore la mise en lien avec un membre du réseau et/ou un interlocuteur spécifique permettant de faire avancer le projet.</p> <p>Cet appui-conseil a pour objectif principal d'informer les porteurs de projets au fil de l'eau et non dans une période restreinte. Néanmoins, la réponse apportée le sera en fonction des disponibilités des chargés de mission et ne pourra excéder 3 rendez-vous afin de ne pas mettre en difficultés l'accompagnement renforcé des structures.</p>	<p>L'accompagnement prendra quant à lui différentes formes. Il se fera par la réponse aux sollicitations téléphoniques et courriel, des rendez-vous individuels en visio ou présentiel, un atelier collectif pour les lauréats, la mise en lien avec des membres du réseau et/ou interlocuteur spécifique et la mise à disposition d'outils.</p>

L'accompagnement global de l'équipe de la mission coopération et partenariat internationaux du Département

Lianes coopération propose dans le cadre de cette nouvelle convention de poursuivre le travail de réflexion entamé en 2023 sur les dispositifs proposés par le Département. Cela se traduit par des rendez-vous avec l'équipe de la mission coopération pour le remaniement des dispositifs en cohérence avec ceux déjà existants et les attentes/besoin des acteurs du territoire. Une mise en relation avec d'autres bailleurs peut-être également proposé dans le cadre de cette réflexion.

Par ailleurs, nous participerons à la dynamique territoriale par la valorisation des dispositifs 62MEI et Jumelages via l'appui à la diffusion des appels à projets sur le territoire et via différents canaux (mailing, présence dans des évènements, relais sur le site et les réseaux de Lianes, ainsi que lors de réunions partenariales avec des acteurs du territoire). D'autres moyens de relais pourront également être proposé en fonction des opportunités.



Lianes coopération 2024 –
Proposition d'accompagnement Département du Pas-de-Calais

Aspects pratiques

Budget

Type dépense	Nbre	Unité	Coût unitaire	Total	Descriptif
ACC projet de mobilité	8	porteur	133,32€	1066,52€	6 AAP 2024 + 2 prévisions dépôt 2025
Appui-conseil porteurs	6	Porteur	66,66€	399,95 €	Réponse et orientation des structures intéressées par les dispositifs
PAM (modules 2025)	7	Module	155,53 €	1088,74€	Création du contenu des modules qui seront mis en œuvre en 2025 (déroulé pédagogique des séances)
ACC projet jumelage	4	Porteur	111,10 €	444,38€	2 accompagnements au dépôt 2024 et 2 en prévision d'un dépôt 2025
MAJ de la base de données des jumelages du PdC	1	forfait	866,55€	866,55€	Etablissement d'un listing des jumelages actifs + contacts directs
ACC collectif lauréats 2024 – suivi/évaluation	1	journée	825,23€	825,23€	Session d'accompagnement en collectif à destination des lauréats 2024
Développement d'outils PAM	1	unité	3 400€	3 400€	Travail de conception des outils (interne à Lianes) utilisés au cours de l'animation, graphisme et fabrication (prestation externe)
Dynamiques partenariale et territoriale	1	forfait	670,50€	670,50€	Appui au remaniement des dispositifs et valorisation de ceux-ci
Déplacements & fournitures	1	forfait	200€	200€	Frais de déplacements lors des accompagnements et petit matériel nécessaires pour la mise en place de ces temps (ex : papeterie)
Administratif et coûts indirects	1	forfait	2 140€	2 140€	Frais support de fonctionnement de Lianes (locaux, suivi de convention RAF)
Coordination globale	1	forfait	777,67€	777,67€	Coordination de l'ensemble des chargés de mission mobilisés pour la réalisation des actions
Total			9 346,55 €	11 879,54 €	

*Pour les activités d'appui-conseils et d'accompagnement, les coûts couvrent les temps de travail avant, pendant et après les rendez-vous.

Lianes coopération 2024 –
Proposition d'accompagnement Département du Pas-de-Calais

Financement du projet

Plan de financement					
Dépenses			Recettes		
Intitulé	Montant	%	Intitulé	Montant	%
Coûts RH	8 139,54 €	69%	CD62	9 879,54 €	83%
Frais de transport et fournitures	200,00 €	2%	RECITAL	2 000,00 €	17%
Graphisme et fabrication des outils PAM (prestation externe)	1 400,00 €	12%			
Administratif et coûts indirects	2 140,00 €	18%			
TOTAL CHARGES	11 879,54 €	100%	TOTAL PRODUITS	11 879,54 €	100%

La subvention du CD62 représente 83% du montant total du programme d'accompagnement, néanmoins, elle ne représente que 1,4% du budget global 2024 de Lianes Coopération.

Part du programme dans le budget de Lianes Coopération		
	Budget global Lianes 2024	Part intervention CD62
Produits	702 190,00 €	
dont CD62	9 879,54 €	1,4%
dont cofinancement Recital du programme	2 000,00 €	
Charges	742 635,00 €	
dont programme accompagnement CD62	11 879,54 €	1,6%
Résultat budgété 2024	- 40 445,00 €	
dont résultat programme CD62	- €	

Contacts



Nizar YAICHE
Directeur



Julie MASSEZ
Chargée de mission - Antenne d'Arras



Sandrine TIRMAN
Responsable Administrative et financière



Pôle partenariats et ingénierie
Secrétariat général
Mission pilotage administratif et budgétaire

..... CONVENTION

Objet : accompagnement de Lianes Coopération pour favoriser l'ouverture au monde des habitants du Pas-de-Calais

Entre **le Département du Pas-de-Calais**, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9,

identifié au répertoire SIRET sous le n° 226 200 012 00012,

représenté par **Monsieur Jean-Claude Leroy**, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental en date du 14 octobre 2024,

ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

Et

L'association « Lianes Coopération », dont le siège est situé 5 rue Jules de Vicq – 59800 LILLE,

identifiée au répertoire SIRET sous le n° 438 535 221 00024,

représentée par **Madame Elise MOULENE**, Présidente de l'association « Lianes Coopération »,

ci-après désignée par « le bénéficiaire »,

d'autre part.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 24 janvier 2022 « L'ouverture au monde dans le Pas-de-Calais : 3 dispositifs départementaux » ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du 25 mars 2024 « L'ouverture au monde dans le Pas-de-Calais : Mobilité européenne et internationale des jeunes et Jumelages » ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du 14 octobre 2024 « Soutien aux actions d'accompagnement et de suivi apportées par l'association Lianes Coopération en lien avec la mise en œuvre des dispositifs départementaux Pas-de-Calais, Mobilité européenne et internationale des jeunes et Jumelages innovants » ;

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule :

En accord avec sa volonté de soutenir l'ouverture au monde des habitants et des acteurs du territoire, le Département apporte un soutien aux actions européennes et internationales initiées par les structures du Pas-de-Calais qui promeuvent la culture de la coopération partenariale, les expériences de mobilités collectives de jeunes et la promotion des valeurs de tolérance et de citoyenneté.

Lianes Coopération, en tant que Réseau Régional Multi-Acteurs, agit à l'échelle régionale afin d'accompagner les collectivités territoriales dans leurs politiques publiques vers l'Europe et l'international. L'association accompagne également d'autres associations, des établissements scolaires et de l'enseignement supérieur afin de favoriser leurs projets en lien avec l'Europe et l'international, dans le montage comme dans la mobilisation de financements complémentaires aux dispositifs départementaux.

Dans le cadre de son partenariat avec le Département, Lianes Coopération intervient dans le respect de la politique départementale de soutien à la mobilité européenne et internationale des jeunes et de soutien aux actions s'inscrivant dans le cadre de jumelages. Le programme d'actions repris dans l'article 2 propose un accompagnement sur mesure à destination des porteurs de projets du Département du Pas-de-Calais, en complémentarité de l'accompagnement départemental, dans une dynamique de mise en réseau.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les conditions d'octroi d'une subvention par le Département au bénéficiaire dans le cadre d'un programme d'actions visant à favoriser l'ouverture au monde des habitants du Pas-de-Calais.

Elle fixe également les obligations du bénéficiaire de la subvention pour la réalisation de ces actions.

Article 2 : Programme d'actions

Le Bénéficiaire s'engage à réaliser les actions suivantes :

- Réalisation de 8 accompagnements personnalisés auprès des acteurs du territoire, à l'émergence et au montage de projets de mobilité internationale ;
- Réalisation de 4 accompagnements personnalisés auprès des acteurs du territoire, à l'émergence et au montage de projets de jumelages ;
- Réalisation de 6 appui-conseils auprès des structures qui n'ont pas besoin d'un accompagnement sur le long-terme ;
- Réalisation d'un temps d'accompagnement collectif lié à l'appel à projet « Pas-de-Calais, Mobilité Européenne et Internationale » pour accompagner à la rédaction du bilan des projets ayant reçu un avis favorable dans le cadre des appels à projets 2024 ;
- Développement d'outils dans le cadre des 7 modules du parcours d'accompagnement aux projets de mobilité qui seraient mis en place dans les futurs AAP, sous réserve de la reconduction du dispositif départemental ;
- Mise à jour de la base de données des jumelages du Pas-de-Calais ;
- Participation aux réflexions menées pour rendre les dispositifs du Département du Pas-de-Calais cohérents avec d'autres programmes existants et les attentes/besoins des actions du territoire ;
- Soutien aux dynamiques territoriale et partenariale par la valorisation des dispositifs 62MEI et Jumelages innovants et mise en réseau lors de différents événements (festivals, réunions, marchés...).

Il s'engage par ailleurs à se soumettre à tout contrôle technique, administratif et financier sur pièces et sur place, y compris au sein de sa comptabilité, effectué par le Département ou tout autre instance habilitée par lui.

Article 3 : Délai de réalisation

Le bénéficiaire s'engage à mener ses actions entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2024. **Les dépenses qu'il engagera pour mener ces actions devront être acquittées durant la même période.**

Le bilan des actions devra être fourni au Département, au plus tard le 1^{er} avril 2025.

A défaut de remplir ces obligations, la subvention pourra être annulée de plein droit.

Article 4 : Montant de la subvention

Le Département octroie au bénéficiaire une subvention d'un montant de **9 879,54 €** sur un coût total prévisionnel de **11 879,54 €**. L'intervention du Département est plafonnée au montant indiqué ci-dessus.

Article 5 : Ajustement du montant de la subvention

En cas de réalisation des dépenses inférieure au montant total prévisionnel indiqué dans l'article 4, la subvention départementale sera calculée au prorata du taux d'exécution des actions.

La résiliation prend effet un mois franc après la réception de sa notification par lettre recommandée avec avis de réception.

En cas de déclaration inexacte, la présente convention peut être résiliée sans préavis.

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et en particulier, de la non-exécution totale ou partielle de l'opération, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention ou de refus par l'organisme de se soumettre aux contrôles, le Président du Département décide de mettre fin à l'aide et exige le reversement partiel ou total des sommes versées.

L'organisme qui souhaite abandonner son projet, peut demander la résiliation de la convention. Il s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard, dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

Article 10 : Voies de recours

En cas de différend relatif à l'exécution de la présente convention, les parties tenteront un règlement amiable. En cas d'échec de ce dernier, le litige sera porté devant le Tribunal administratif de Lille.

Arras, le

en 2 exemplaires originaux

Pour le Département du Pas-de-Calais,
La Directrice du Pôle partenariats et ingénierie

Pour l'association « Lianes Coopération »,
La présidente

Sophie GENTIL

Elise MOULENE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Partenariats et Ingénierie
Mission Coopération Européenne et Internationale

RAPPORT N°2

Territoire(s): Tous les territoires

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 14 OCTOBRE 2024

SOUTIEN AUX ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SUIVI APPORTÉES PAR L'ASSOCIATION LIANES COOPÉRATION EN LIEN AVEC LA MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS DÉPARTEMENTAUX "PAS-DE-CALAIS, MOBILITÉ EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE" ET "JUMELAGES INNOVANTS"

Dans la dynamique de l'adoption de la délibération du 23 janvier 2022, dédiée à l'ouverture au monde des habitants et des acteurs du territoire, la politique départementale apporte un soutien aux actions européennes et internationales initiées par les structures du Pas-de-Calais qui promeuvent la culture de la coopération partenariale, les expériences de mobilités collectives de jeunes et la promotion des valeurs de tolérance et de citoyenneté.

L'association Lianes Coopération, en tant que Réseau Régional Multi-Acteurs, intervient sur l'ensemble de la Région Hauts-de-France pour accompagner les collectivités territoriales dans le déploiement de leurs politiques publiques en direction de l'Europe et de l'international.

Lianes Coopération est partenaire du Département depuis 2022 (cf. bilan d'activités de l'association pour l'année 2023 en annexe 1), et apporte un accompagnement des acteurs du territoire souhaitant répondre aux appels à projets des dispositifs départementaux « Pas-de-Calais, Mobilité Européenne et Internationale » (62MEI) et « Jumelages innovants ».

Ces dispositifs s'inscrivent dans les priorités du mandat 2022-2027 et répondent à l'ambition 14 « Développer l'ouverture du Département et des territoires vers l'Europe et l'international » du pacte des solidarités territoriales, à l'ambition 8 « Agir en citoyens du monde » du pacte des réussites citoyennes ainsi qu'à l'ambition 6 « Accompagner les jeunes les plus fragiles vers l'autonomie » du pacte des solidarités humaines.

Les règlements qui régissent les conditions et modalités de mise en œuvre des dispositifs ont fait l'objet d'une révision adoptée lors de la délibération du 25 mars 2024. Cette révision avait pour finalité d'augmenter la qualité des projets et leurs retombées.

C'est dans ce cadre que le Département a mis en place une convention avec l'association Lianes Coopération auprès de laquelle les structures du Pas-de-Calais sont invitées à se faire accompagner dès la phase d'élaboration de leur projet. Pour rappel, cet

accompagnement pris en charge par le Département, est proposé à titre gratuit aux porteurs de projet.

Pour l'année 2024, l'association Lianes Coopération dédie une chargée de mission à la mise en œuvre des actions listées ci-après et qui figurent dans la convention de partenariat proposée (cf. projet joint en annexe 2) :

- actions d'accompagnement de 8 acteurs dans l'élaboration de leurs projets de mobilité des jeunes et de 4 structures pour leurs projets de jumelages. Cet accompagnement est dispensé par le biais de rendez-vous individuels et personnalisés en présentiel ou en visio, échanges téléphoniques, emails, ateliers collectifs, mise en réseau ;
- appui-conseil auprès de 6 structures qui ne souhaitent pas ou n'ont pas besoin de bénéficier d'un accompagnement sur le long-terme ;
- gestion d'un atelier collectif pour les porteurs de projets qui reçoivent un avis favorable dans le cadre de l'appel à projets de 2024. Cet atelier propose une aide à la rédaction du bilan afin de rappeler ses attendus, de valoriser le soutien du Département et la valeur ajoutée du projet pour les participants comme pour les habitants du territoire ;
- développement d'outils dans le cadre des 7 modules prévisionnels du parcours d'accompagnement aux projets de mobilité, modules qui seraient mis en place dans les futurs appels à projets, sous réserve de la reconduction du dispositif départemental ;
- mise à jour de la base de données des jumelages actifs du Pas-de-Calais ;
- renforcement des dynamiques partenariales et d'animation de réseaux dans le Pas-de-Calais autour de la mobilité internationale et des jumelages (festivals, marchés, réunions...).

À ce titre, il est proposé un accompagnement financier du Département à hauteur de 9 879,54 € afin de soutenir les actions menées par l'association Lianes coopération pour l'année 2024.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'attribuer une subvention de 9 879,54 € à l'association Lianes coopération, pour l'année 2024 ; en guise de soutien financier à ses actions d'accompagnement et de suivi en lien avec la mise en œuvre des dispositifs départementaux "Pas-de-Calais, mobilité européenne et internationale" et "jumelage innovants" ;

- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec l'association Lianes coopération, la convention correspondante précisant les modalités de versement et les conditions d'utilisation et de contrôle de cette subvention, dans les termes du projet joint en annexe 3.

La dépense sera imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C05-043A06	65748//93043	Actions européennes et internationales	10 749,99	9 879,54	9 879,54	0,00

La 5ème Commission - Solidarité territoriale et partenariats a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 30/09/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY